

DELIBERATION N° CP 10-969 A – CONTRATS RURAUX ET AVENANTS
DU 17 NOVEMBRE 2010
(Seine-et-Marne et Yvelines)



LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- VU La délibération n° CR 57-01 du 13 décembre 2001 relative à l'évolution du règlement des contrats régionaux et création des contrats de territoire et fixant les nouveaux plafonds des contrats ruraux ;
- VU La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation du règlement des contrats ruraux ;
- VU La délibération n° CP 10-565A du 08 juillet 2010 relative à l'approbation du contrat-type concernant les contrats ruraux ;
- VU Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France adopté par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2010 ;
- VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2004, 2005, 2006 et 2007 ;
- VU Le rapport CP 10-969 présenté par Monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France
- VU L'avis de la commission de l'Aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux ;
- VU L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de la conclusion de contrats ruraux avec les collectivités désignées au présent article et fixe le montant de la dotation régionale prévisionnelle maximum consacrée à la réalisation des opérations prévues aux dits contrats.

Approuve le modèle de contrat rural modifié joint en annexe 3. Ce contrat type annule et remplace le modèle de contrat rural adopté par délibération CP 10-565 du 8 juillet 2010.

Autorise le Président à signer avec ces collectivités un contrat rural conforme au modèle joint en annexe 3 à la présente délibération.

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATION REGIONALE PREVISIONNELLE MAXIMUM EN € (45 %)
SEINE ET MARNE		
Bénéficiaire : AMPONVILLE Localisation : Amponville	Construction d'une salle polyvalente	81 000,00
	Construction d'un local associatif	15 750,00
	Aménagement des abords des équipements	13 500,00
	Réfection des vestiaires et création d'un préau	24 750,00
	Total subvention	135 000,00
Bénéficiaire : BUSSY-SAINT-MARTIN Localisation : Bussy-Saint-Martin	Reconstruction d'une remise communale	40 500,00
	Réhabilitation de la Mairie	72 000,00
	Aménagement des abords de la Mairie	22 500,00
	Total subvention	135 000,00
Bénéficiaire : CHEVRAINVILLIERS Localisation : Chevrainvilliers	Aménagement accessibilité de la mairie	38 119,48
	Restauration de la mairie	81 000,00
	Aménagement des salles de réunion associatives	15 880,52
	Total subvention	135 000,00
Bénéficiaire : CHEVRU Localisation : Chevru	Réhabilitation de la maison des associations	73 950,75
	Aménagement des abords du stade	24 891,75
	Aménagement paysager de la place de l'église	67 657,50
	Total subvention	166 500,00
Bénéficiaire : COURTOMER Localisation : Courtomer	Aménagement et extension de la mairie	81 000,00
	Petite salle multiusages et redistribution du garage communal	36 450,00
	Aménagement des abords de la mairie	17 550,00
	Total subvention	135 000,00
Bénéficiaire : CREVECOEUR-EN-BRIE Localisation : Crevecoeur-en-Brie	Locaux scolaires	81 000,00
	Salle polyvalente	32 290,65
	Aménagements extérieurs	21 709,35
	Total subvention	135 000,00

Bénéficiaire : GARENTREVILLE Localisation : Garentreville	Restauration et mise aux normes du château d'eau	36 890,07
	Aménagement du cimetière	17 109,93
	Construction d'une halle communale	81 000,00
	Total subvention	135 000,00
Bénéficiaire : LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE Localisation : Louan-Villegrus-Fontaine	Aménagement d'une aire de stationnement paysagée avec aire de jeux pour enfants	31 104,00
	Salle des associations	29 548,80
	Création de colombariums	9 000,00
	Restauration partielle des églises	65 347,20
	Total subvention	135 000,00
Bénéficiaire : MEILLERAY Localisation : Meilleray	Stationnement paysagé	47 592,00
	Espace vert et détente paysagé	46 080,00
	Réhabilitation de la salle polyvalente et des abords	41 328,00
	Total subvention	135 000,00
Bénéficiaire : PRESLES-EN-BRIE Localisation : Presles-en-Brie	Aménagement de la nouvelle bibliothèque	99 900,00
	Aménagement d'une salle associative	28 800,00
	Aménagement des abords et des espaces extérieurs	17 775,00
	Aménagement de locaux sanitaires et rangements	20 025,00
	Total subvention	166 500,00
Bénéficiaire : PUISIEUX Localisation : Puisieux	Réalisation d'un terrain de sports	26 412,75
	Construction d'un garage municipal	39 527,10
	restauration de l'Eglise Saint Germain	51 885,90
	Total subvention	117 825,75
Bénéficiaire : RUBELLES Localisation : Rubelles	Réhabilitation de la salle Emile Trélat	71 820,00
	Réhabilitation de l'église	48 015,00
	Création d'une halte et local technique (parc Saint-Exupéry)	46 665,00
	Total subvention	166 500,00

Bénéficiaire : SIVRY-COURTRY Localisation : Sivry-Courtry	Aménagement de la grange en salle associative, espace de lecture	81 000,00
	Aménagement des abords de la salle associative	22 500,00
	Traitement paysager de la sente	31 500,00
	Total subvention	135 000,00
YVELINES		
Bénéficiaire : SENLISSE Localisation : Senlis	Amélioration des performances thermiques du bâtiment mairie-école	75 600,00
	Mise en valeur et restauration des façades du bâtiment mairie-école	47 700,00
	Aménagement des abords et accessibilité de la mairie	11 700,00
	Total subvention	135 000,00
TOTAL GENERAL		1 967 325,75

Article 2 :

Décide de participer au titre du dispositif « Contrats ruraux » au financement des opérations, telles que détaillées en annexe 2 à la présente délibération, et dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type de réalisation adoptée par délibération CP 10-565 A du 08 juillet 2010 et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Article 3 :

Affecte une autorisation de programme de **1 137 075,25 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des Territoires », Code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux » du budget 2010 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 3 à la délibération.

Article 4 :

Approuve les avenants n° 1 aux contrats ruraux des communes de Jouy-le-Châtel, La Trétoire, Nanteuil-sur-Marne, Le syndicat intercommunal des écoles du Brémont, Saint-Mars-Vieux-Maisons pour le département de Seine-et-Marne, et Marcq pour le département des Yvelines, joints en annexe 3 à la présente délibération.

Habilite le Président du Conseil Régional à les signer.

Article 5

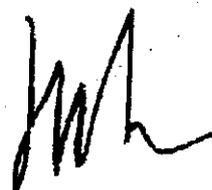
Accepte la dérogation visée à l'article 17 du règlement budgétaire et financier pour les dossiers 10022049 « stationnement paysager », 10022054 « espace vert et détente paysager » et autorise en faveur de la commune de Meilleray (77) la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 24 septembre 2009.

Article 6

Autorise le Président du conseil régional à signer un contrat rural conforme au modèle joint en annexe 3 et visé à l'article 1 de la présente délibération avec les communes désignées par l'article 2 de la délibération CP 10-565A du 8 juillet 2010.

**Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le 30 NOV. 2010**

**Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France**



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Etat récapitulatif des projets de contrats ruraux présentés au
vote

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		17/11/2010		Budget :		2010	
Projet d'ensemble : 00000642 - CONTRAT RURAL DE GARENTREVILLE							
Chapitre : 905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel : 53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme : 153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action : 15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif : 00000207 - Contrats ruraux							
✘ Dossier : 10014206 - RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DU CHATEAU D'EAU							
Bénéficiaire : R412 - GARENTREVILLE							
Localisation : GARENTREVILLE							
CPER / CPRD : Hors CPER - Hors CPRD							
Montant total :		36 890,07 €		Code nature :		20414	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
81 977,93 €		HT		45 %		36 890,07 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						36 890,07 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						36 890,07 €	
Total sur le projet d'ensemble 00000642 - CONTRAT RURAL DE GARENTREVILLE :						36 890,07 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :	17/11/2010	Budget :	2010
Projet d'ensemble :	00000648 - CONTRAT RURAL DE CHEVRAINVILLIERS		
Chapitre :	905 - Aménagement des territoires		
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement		
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural		
Action :	15300201 - Contrats ruraux		
Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux		
Dossier :	10014665 - AMENAGEMENT DE L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE		
Bénéficiaire :	R330 - CHEVRAINVILLIERS		
Localisation :	CHEVRAINVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	38 119,48 €	Code nature :	20414
Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
84 709,95 € HT	45 %	38 119,48 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :		38 119,48 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :		38 119,48 €	
Total sur le projet d'ensemble 00000648 - CONTRAT RURAL DE CHEVRAINVILLIERS :		38 119,48 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		17/11/2010		Budget :		2010	
Projet d'ensemble : 00000652 - 2ème CONTRAT RURAL DE BUSSY-SAINT-MARTIN							
Chapitre : 905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel : 53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme : 153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action : 15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif : 00000207 - Contrats ruraux							
✘ Dossier : 10014086 - RECONSTRUCTION D'UNE REMISE COMMUNALE - BUSSY SAINT-MARTIN							
Bénéficiaire : R289 - BUSSY ST MARTIN							
Localisation : BUSSY-SAINT-MARTIN							
CPER / CPRD : Hors CPER - Hors CPRD							
Montant total :		40 500,00 €		Code nature :		20414	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
90 000,00 €		HT		45 %		40 500,00 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						40 500,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						40 500,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00000652 - 2ème CONTRAT RURAL DE BUSSY-SAINT-MARTIN :						40 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		17/11/2010		Budget :		2010	
Projet d'ensemble : 00000666 - CONTRAT RURAL DE SENLISSE							
Chapitre : 905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel : 53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme : 153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action : 15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif : 00000207 - Contrats ruraux							
✱ Dossier : 10018323 - AMELIORATION DES PERFORMANCES THERMIQUES DU BATIMENT MAIRIE ECOLE							
Bénéficiaire : R721 - SENLISSE							
Localisation : SENLISSE							
CPER / CPRD : Hors CPER - Hors CPRD							
Montant total : 75 600,00 €				Code nature : 20414			
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
168 000,00 €		HT		45 %		75 600,00 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						75 600,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						75 600,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00000666 - CONTRAT RURAL DE SENLISSE :						75 600,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		17/11/2010		Budget :		2010	
Projet d'ensemble : 00000674 - CONTRAT RURAL D'AMPONVILLE							
Chapitre : 905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel : 53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme : 153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action : 15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif : 00000207 - Contrats ruraux							
☒ Dossier : 10022175 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE							
Bénéficiaire : R235 - AMPONVILLE							
Localisation : AMPONVILLE							
CPER / CPRD : Hors CPER - Hors CPRD							
Montant total :		81 000,00 €		Code nature :		20414	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
180 000,00 €		HT		45 %		81 000,00 €	
☒ Dossier : 10022177 - CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF							
Bénéficiaire : R235 - AMPONVILLE							
Localisation : AMPONVILLE							
CPER / CPRD : Hors CPER - Hors CPRD							
Montant total :		15 750,00 €		Code nature :		20414	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
35 000,00 €		HT		45 %		15 750,00 €	
☒ Dossier : 10022178 - AMENAGEMENT DES ABORDS DES EQUIPEMENTS							
Bénéficiaire : R235 - AMPONVILLE							
Localisation : AMPONVILLE							
CPER / CPRD : Hors CPER - Hors CPRD							
Montant total :		13 500,00 €		Code nature :		20414	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
30 000,00 €		HT		45 %		13 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		17/11/2010		Budget :		2010	
Projet d'ensemble : 00000674 - CONTRAT RURAL D'AMPONVILLE							
Chapitre : 905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel : 53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme : 153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action : 15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif : 00000207 - Contrats ruraux							
✱ Dossier : 10022179 - REFECTION DES VESTIAIRES ET CREATION D'UN PREAU							
Bénéficiaire : R235 - AMPONVILLE							
Localisation : AMPONVILLE							
CPER / CPRD : Hors CPER - Hors CPRD							
Montant total :		24 750,00 €		Code nature :		20414	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
55 000,00 €		HT		45 %		24 750,00 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						135 000,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						135 000,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00000674 - CONTRAT RURAL D'AMPONVILLE :						135 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/11/2010	N° de rapport :	CP10-969A	Budget :	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	-----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux
---------------------	----------------------------

Dossier :	09007825 - REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS		
Bénéficiaire :	R331 - CHEVRU		
Localisation :	CHEVRU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	73 950,75 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
164 335,00 € HT	45 %	73 950,75 €	

Dossier :	10021827 - AMENAGEMENT DE LA GRANGE EN SALLE ASSOCIATIVE - ESPACE DE LECTURE		
Bénéficiaire :	R925 - SIVRY COUNTRY		
Localisation :	SIVRY-COUNTRY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	81 000,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
180 000,00 € HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier :	10021909 - AMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA MAIRIE		
Bénéficiaire :	R356 - COURTOMER		
Localisation :	COURTOMER		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	81 000,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
180 000,00 € HT	45 %	81 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/11/2010	N° de rapport :	CP10-969A	Budget :	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	-----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux
---------------------	----------------------------

Dossier :	10021947 - CREATION DE COLUMBARIUMS		
Bénéficiaire :	R762 - LOUAN VILLEGRUIS FONTAIN E		
Localisation :	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	9 000,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
20 000,00 € HT	45 %	9 000,00 €	

Dossier :	10021957 - RESTAURATION PARTIELLE DES EGLISES		
Bénéficiaire :	R762 - LOUAN VILLEGRUIS FONTAIN E		
Localisation :	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	65 347,20 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
145 216,00 € HT	45 %	65 347,20 €	

Dossier :	10021992 - LOCAUX SCOLAIRES		
Bénéficiaire :	R362 - CREVECOEUR EN BRIE		
Localisation :	CREVECOEUR-EN-BRIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	81 000,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
180 000,00 € HT	45 %	81 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/11/2010	N° de rapport :	CP10-969A	Budget :	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	-----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux
---------------------	----------------------------

Dossier :	10022049 - STATIONNEMENT PAYSAGER		
Bénéficiaire :	R784 - MEILLERAY		
Localisation :	MEILLERAY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	47 592,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
105 760,00 € HT	45 %	47 592,00 €	

Dossier :	10022054 - ESPACE VERT ET DETENTE PAYSAGE		
Bénéficiaire :	R784 - MEILLERAY		
Localisation :	MEILLERAY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	46 080,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
102 400,00 € HT	45 %	46 080,00 €	

Dossier :	10022171 - AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE		
Bénéficiaire :	R861 - PRESLES EN BRIE		
Localisation :	PRESLES-EN-BRIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	99 900,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
222 000,00 € HT	45 %	99 900,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/11/2010	N° de rapport :	CP10-969A	Budget :	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	-----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux
---------------------	----------------------------

Dossier :	10022235 - REHABILITATION DE LA SALLE EMILE TRELAT - RUBELLES		
Bénéficiaire :	R877 - RUBELLES		
Localisation :	RUBELLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	71 820,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
159 600,00 € HT	45 %	71 820,00 €	

Dossier :	10022368 - REALISATION D'UN TERRAIN DE SPORTS		
Bénéficiaire :	R864 - PUISIEUX		
Localisation :	PUISIEUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	26 412,75 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
58 695,00 € HT	45 %	26 412,75 €	

Dossier :	10022370 - CREATION D'UN GARAGE COMMUNAL		
Bénéficiaire :	R864 - PUISIEUX		
Localisation :	PUISIEUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	39 527,10 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
87 838,00 € HT	45 %	39 527,10 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/11/2010	N° de rapport :	CP10-969A	Budget :	2010
-----------------------------------	------------	------------------------	-----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux
---------------------	----------------------------

Dossier :	10022372 - RENOVATION DE L EGLISE SAINT GERMAIN		
Bénéficiaire :	R864 - PUISIEUX		
Localisation :	PUISIEUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	51 885,90 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
115 302,00 € HT	45 %	51 885,90 €

Dossier :	10022574 - PETITE SALLE MULTIUSAGES ET REDISTRIBUTION DU GARAGE COMMUNAL		
Bénéficiaire :	R356 - COURTOMER		
Localisation :	COURTOMER		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	36 450,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
81 000,00 € HT	45 %	36 450,00 €

Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :	810 965,70 €
---	--------------

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :	810 965,70 €
--	--------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Fiches projet

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022175
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMPONVILLE
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77760 AMPONVILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur François-Xavier DUPERAT, Maire

N° SIRET : 21770003800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune d'Amponville dispose d'une salle polyvalente constituée d'un bâtiment préfabriqué vétuste qui ne répond plus aux normes. La salle actuelle est située sur un grand terrain à l'extérieur du village. La municipalité souhaite construire au même emplacement une grande salle avec office, permettant les activités festives, sportives et scolaires. Cette nouvelle salle permettra de pérenniser la vitalité du village, et de créer un lien social entre les habitants.

Description :

Les travaux prévoient la construction d'un bâtiment rectangulaire composé d'un hall, d'une salle principale d'environ 164 m², d'un office de réchauffage, et de sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Localisation géographique :

- AMPONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
construction d'une salle polyvalente	307 050,00	100,00%	région	81 000,00	26,38%
			CG 77	63 000,00	20,52%
			Commune	163 050,00	53,10%
Total	307 050,00	100,00%	Total	307 050,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	81 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Divers Dispositifs en investissement	20 495,00 €
2010	Accessibilité des transports	9 975,00 €
	Montant total	30 470,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022177
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	35 000,00 €	45 %	15 750,00 €
	Montant Total de la subvention		15 750,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMPONVILLE
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77760 AMPONVILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur François-Xavier DUPERAT, Maire

N° SIRET : 21770003800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune souhaite construire un local associatif permettant aux adhérents des petites associations de se réunir, de pratiquer des activités et de présenter des petites expositions.
 Ce local sera situé sur le même terrain que la salle polyvalente et les vestiaires sportifs.

Description :

Le futur local présente une surface de 31 m2 environ. Situé dans le prolongement de la salle polyvalente, le local associatif disposera également des sanitaires communs avec la salle polyvalente. Le local permettra d'accueillir une trentaine de personnes.

Localisation géographique :

- AMPONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Construction d'un local associatif	62 100,00	100,00%	Région	15 750,00	25,36%
Total	62 100,00	100,00%	CG 77	12 250,00	19,73%
			Commune	34 100,00	54,91%
			Total	62 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	15 750,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Divers Dispositifs en investissement	20 495,00 €
2010	Accessibilité des transports	9 975,00 €
	Montant total	30 470,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022178
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS DES EQUIPEMENTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	30 000,00 €	45 %	13 500,00 €
	Montant Total de la subvention		13 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMPONVILLE
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77760 AMPONVILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur François-Xavier DUPERAT, Maire

N° SIRET : 21770003800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La municipalité d'Amponville prévoit l'aménagement du site accueillant : la nouvelle salle polyvalente, le local associatif et les vestiaires sportifs. A proximité d'un vaste terrain, les abords des équipements seront traités en espaces verts avec une zone de stationnement et des voies de circulation reliant les différents lieux.

Description :

Ce projet d'aménagement extérieurs prévoit le traitement des abords et des accès des bâtiments, l'assainissement, les éclairages et l'aménagement de voirie.
 Un système de récupération des eaux de pluie sera aménagé pour l'alimentation des WC. Une aire de stationnement de 18 places, dont une accessible aux personnes à mobilité réduite, sera créée dans la continuité de l'accès existant.

Localisation géographique :

- AMPONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement des abords des équipements	37 950,00	100,00%	Région	13 500,00	35,57%
			CG 77	10 500,00	27,67%
			Commune	13 950,00	36,76%
Total	37 950,00	100,00%	Total	37 950,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	13 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Divers Dispositifs en investissement	20 495,00 €
2010	Accessibilité des transports	9 975,00 €
	Montant total	30 470,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022179
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : REFECTIION DES VESTIAIRES ET CREATION D'UN PREAU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	55 000,00 €	45 %	24 750,00 €
	Montant Total de la subvention		24 750,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMPONVILLE
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77760 AMPONVILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur François-Xavier DUPERAT, Maire

N° SIRET : 21770003800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Les vestiaires sportifs de la commune d'Amponville sont situés sur le terrain qui accueillera la future salle polyvalente a côté du Parc des Manneries. Les vestiaires actuels sont vétustes, il s'agit d'une construction en parpaings et toit mono pente en acier. A l'occasion de la construction de la nouvelle salle polyvalente et de l'aménagement du site, la commune souhaite rénover les vestiaires sportifs et les relier au nouveau bâtiment.

Description :

Les vestiaires actuels, destinés aux sportifs, seront rénovés et mis aux normes. Ils seront reliés à la salle polyvalente par un auvent, afin d'obtenir un ensemble cohérent, rappelant les corps de ferme de la région. Les vestiaires hommes/femmes seront équipés de douches et sanitaires. Un vestiaire sera dédié aux arbitres.

Localisation géographique :

- AMPONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Réfection des vestiaires et création d'un préau	69 000,00	100,00%	Région	24 750,00	35,87%
Total	69 000,00	100,00%	CG 77	19 250,00	27,90%
			Commune	25 000,00	36,23%
			Total	69 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	24 750,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Divers Dispositifs en investissement	20 495,00 €
2010	Accessibilité des transports	9 975,00 €
	Montant total	30 470,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10014086
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RECONSTRUCTION D'UNE REMISE COMMUNALE - BUSSY SAINT-MARTIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	90 000,00 €	45 %	40 500,00 €
	Montant Total de la subvention		40 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BUSSY ST MARTIN
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77400 BUSSY ST MARTIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Patrick GUICHARD, Maire

N° SIRET : 21770059000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2011

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2011

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Cette opération, comme les deux autres présentées dans le contrat rural, a pour objectif de valoriser le patrimoine communal en intervenant sur le bâti constitué par la Mairie et ses abords ainsi que la remise communale ci-dessous développée.

Cette aide porte sur le bâtiment? à usage de remise communale appartenant à la Mairie, devenu trop exigü pour ses usages actuels. En outre, la présence de plaques d'amiante-ciment et son aspect extérieur peu esthétique à proximité de l'Eglise classée au titre des Monuments Historiques, ont poussé la commune à envisager sa démolition.

Actuellement, ce bâtiment est un local de stockage de matériel communal.

Description :

Dans un premier temps, les travaux consistent en un désamiantage précautionneux puis à la démolition du bâtiment actuel.

Le nouveau bâtiment aura une surface hors oeuvre de 45 m² environ et sera adossé à la Mairie. Il sera ainsi reconstruit avec une légère extension au sol, tout en conservant l'arbre présent à proximité. Une surélévation sera cependant réalisée, avec modification du volume de la couverture, afin de permettre une meilleure intégration au site.

Afin de répondre aux exigences afférentes à la proximité d'un bâtiment classé, le bâtiment sera notamment couvert par des tuiles de terre cuite plates trois tons vieillis type "Monuments Historiques" et une attention particulière sera portée à son aspect extérieur.

Localisation géographique :

- BUSSY-SAINT-MARTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	104 000,00	100,00%	subvention Département 77	31 500,00	30,29%
Total	104 000,00	100,00%	subvention Région ile de France	40 500,00	38,94%
			autofinancement communal	32 000,00	30,77%
			Total	104 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	20 000,00 €
2012	20 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10014665
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AMENAGEMENT DE L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	84 709,95 €	45 %	38 119,48 €
	Montant Total de la subvention		38 119,48 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHEVRAINVILLIERS
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77132 CHEVRAINVILLIERS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Philippe HURE, Maire

N° SIRET : 21770112700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La mairie-école de la commune de Chevrainvilliers est un ensemble composé de trois bâtiments distincts. L'accès à la mairie, situé au rez-de-chaussée, s'effectue par le franchissement de trois marches. Les installations actuelles de la mairie, peu fonctionnelles, ne respectent pas les règles de sécurité ni d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) en vigueur. La municipalité souhaite améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite et améliorer l'accueil de la population.

Description :

Le projet consiste à :

- aménager une rampe accessible aux PMR le long de la façade est,
- créer un sas d'entrée accessible aux PMR, une banque d'accueil permettant l'accueil du public, et des sanitaires accessibles aux PMR.

Public(s) cible(s) :

Les habitants de la commune.

Localisation géographique :

- CHEVRAINVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement de l'accessibilité de la mairie	84 709,95	100,00%	Région	38 119,48	45,00%
Total	84 709,95	100,00%	CG 77	29 648,48	35,00%
			Commune	16 941,99	20,00%
			Total	84 709,95	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	38 119,48 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 09007825
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	164 335,00 €	45 %	73 950,75 €
	Montant Total de la subvention		73 950,75 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHEVRU
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77320 CHEVRU
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Jean-François MASSON, Maire

N° SIRET : 21770113500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune, de caractère rural et agricole souhaite poursuivre son projet d'amélioration du patrimoine communal et inscrire ses actions dans une démarche d'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Description :

Située sur la place de l'église, la maison des associations est désormais quasiment terminée en ce qui concerne les travaux intérieurs du premier étage. Cette rénovation a été entreprise avec l'aide des bénévoles de la commune, mais aussi avec le concours de la CAF et une participation de la commune. Il ne reste qu'à réaliser la réfection de la toiture et de menuiseries extérieures, ainsi que le ravalement. Tous ces travaux sont indispensables au parfait achèvement esthétique du bâtiment.

Le bâtiment rénové se situant à côté de l'église, elle-même réhabilitée, donnerait à l'ensemble une belle vision en plein cœur du village.

Public(s) cible(s) :

Les habitants de la commune

Localisation géographique :

- CHEVRU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	164 335,00	100,00%	CONSEIL REGIONAL	73 950,75	45,00%
Total	164 335,00	100,00%	CONSEIL GENERAL	57 517,25	35,00%
			Commune	32 867,00	20,00%
			Total	164 335,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	73 950,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10021909
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA MAIRIE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COURTOMER
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77159 CHAUMES EN BRIE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Solange DEFFONTAINE, Maire

N° SIRET : 21770138200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune de caractère rural et agricole souhaite poursuivre sa démarche d'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Description :

Le projet consiste à agrandir la mairie en créant un secrétariat spacieux permettant à deux personnes d'y travailler dans de bonnes conditions et de recevoir le public, une zone d'attente où l'on pourra consulter le cadastre fera partie du bâtiment en extension.

Pour la partie existante, il s'agit de redistribuer les locaux afin d'optimiser le fonctionnement et permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La salle du conseil va retrouver un espace plus fonctionnel par la suppression du bureau et la création d'un office et d'un local pour les archives. Les baies seront modifiées afin de permettre une meilleure ouverture sur l'extérieur.

L'ensemble des menuiseries sera remplacé par des menuiseries à double vitrage, un doublage isolant en périphérie des murs extérieurs permettra d'optimiser le chauffage électrique existant dans le bâtiment.

Dans l'extension, le chauffage sera réalisé électriquement par chauffage basse température dans le sol.

Public(s) cible(s) :

Les habitants de la commune et les agents communaux.

Localisation géographique :

- COURTOMER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	206 300,00	100,00%	Conseil Régional	81 000,00	39,26%
Total	206 300,00	100,00%	Conseil Général	63 000,00	30,54%
			Commune	62 300,00	30,20%
			Total	206 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022574
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : PETITE SALLE MULTIUSAGES ET REDISTRIBUTION DU GARAGE COMMUNAL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	81 000,00 €	45 %	36 450,00 €
	Montant Total de la subvention		36 450,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COURTOMER
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77159 CHAUMES EN BRIE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Solange DEFFONTAINE, Maire

N° SIRET : 21770138200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune de caractère rural et agricole souhaite poursuivre sa démarche d'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Description :

Cette opération vient en continuité de l'opération "aménagement et extension de la mairie" et s'inscrit dans les mêmes critères de réhabilitation à savoir :

- renforcement isolation
- remplacement des menuiseries,
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le projet de redistribution consiste à supprimer les anciens WC inutiles à ce jour (datant de l'époque où la mairie était encore une école) pour pouvoir aménager un nouveau bureau et une salle de réunion. Ces locaux communiqueront avec la salle du conseil. Afin d'être de niveau avec la salle, le plancher au droit de ces nouveaux locaux sera surélevé.

La surface restante de l'atelier sera répartie en réserve, rangement (où l'on trouvera un point d'eau) et en garage tel qu'il est actuellement.

Au dessus des locaux "réunion et bureau" (salle multi-usages), sera aménagé un plancher avec un garde-corps et une échelle d'accès permettant ainsi la création d'une surface supplémentaire pour le stockage de matériel (mezzanine).

Le projet comprend également la reconstruction d'un muret de pierre, avec récupération du couronnement en grès courbe, à un nouvel emplacement permettant la réalisation d'une cour privative pour la mairie et pour le garage communal.

La création de jardinières et d'emmarchements dûs aux dénivelés dans la cour permettra l'accessibilité aux PMR depuis l'extérieur.

Une clôture métallique surmontera le muret en pierre reconstruit. Un portillon donnera accès à la cour côté mairie et un portail pour les véhicules côté atelier communal.

Public(s) cible(s) :

Les employés communaux et les habitants de la commune.

Localisation géographique :

- COURTOMER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	81 000,00	100,00%	Conseil Régional	36 450,00	45,00%
Total	81 000,00	100,00%	Conseil Général	28 350,00	35,00%
			Commune	16 200,00	20,00%
			Total	81 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	36 450,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10021992
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : LOCAUX SCOLAIRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CREVECOEUR EN BRIE
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77610 CREVECOEUR EN BRIE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Paul BILLON, Maire

N° SIRET : 21770144000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La municipalité est soucieuse de maintenir le cadre de vie, en favorisant un accroissement maîtrisé de la population. Pour faire face au programme de lotissements dans les années à venir qui va générer un apport supplémentaire d'enfants à l'école, et vu la vétusté des locaux, la commune souhaite améliorer ses équipements.

Description :

La vétusté du préfabriqué qui fait office d'école maternelle ne permet pas à la commune d'assumer la prochaine augmentation d'effectif. La création d'une nouvelle classe maternelle permettra d'assurer l'ensemble des services d'une école moderne. Son fonctionnement est indispensable à la commune.

Le nouveau groupe scolaire maternel se présentera ainsi :

- une salle de classe
- un bureau
- une salle de repos
- des sanitaires enfants et adultes
- un local tisanerie
- un local rangement
- des circulations horizontales.

Public(s) cible(s) :

Les jeunes enfants

Localisation géographique :

- CREVECOEUR-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	368 379,00	100,00%
Total	368 379,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	81 000,00	21,99%
Conseil Général	63 000,00	17,10%
Commune	224 379,00	60,91%
Total	368 379,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10014206
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DU CHATEAU D'EAU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	81 977,93 €	45 %	36 890,07 €
	Montant Total de la subvention		36 890,07 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GARENTREVILLE
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77890 GARENTREVILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Didier BOULAY, Maire

N° SIRET : 21770200000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le château d'eau de la commune de Garentreville date de 1908, et assure toujours la distribution d'eau potable de la commune. Il est situé à la sortie du bourg et marque ainsi l'entrée du village, il est construit en maçonneries de moellons et de briques, enduit d'un mortier hydraulique.

Ce château d'eau présente des fissures continues en plusieurs endroits du réservoir, il est également vétuste (joints dégarnis, appui de fenêtre à remplacer, toiture dégradée, etc.).

La commune souhaite donc réhabiliter le château d'eau et procéder à sa mise aux normes quant à la sécurité et l'hygiène du bâtiment.

Description :

Les travaux portent notamment sur la reprise et le traitement des pierres (remplacement de l'appui de la fenêtre, remplacement des pierres dégradées, rejointement, reprises des maçonneries,...), la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse, la restauration des menuiseries, la mise aux normes des éléments de serrurerie (échelle, trappe d'accès, etc.), de l'électricité et de la plomberie.

Public(s) cible(s) :

Les habitants de la communes.

Localisation géographique :

- GARENTREVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
restauration et mise aux normes du chateau d'eau	81 977,93	100,00%	Région	36 890,07	45,00%
Total	81 977,93	100,00%	CG 77	28 692,28	35,00%
			Commune	16 395,58	20,00%
			Total	81 977,93	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	36 890,07 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	37 030,56 €
	Montant total	37 030,56 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10021947
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : CREATION DE COLUMBARIUMS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	20 000,00 €	45 %	9 000,00 €
Montant Total de la subvention			9 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LOUAN VILLEGRUIS FONTAIN E
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77560 LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Alain LEFEBVRE, Maire

N° SIRET : 21770262000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La municipalité est soucieuse de maintenir un niveau d'équipements conforme aux besoins des habitants.

Description :

La commune souhaite aménager des espaces cinéraires avec columbarims et plantations pour chaque cimetière présent sur son territoire.

Localisation géographique :

- LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	9 000,00	45,00%
Conseil Général	7 000,00	35,00%
Commune	4 000,00	20,00%
Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10021957
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RESTAURATION PARTIELLE DES EGLISES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	145 216,00 €	45 %	65 347,20 €
	Montant Total de la subvention		65 347,20 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LOUAN VILLEGRUIS FONTAIN E
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77560 LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Alain LEFEBVRE, Maire

N° SIRET : 21770262000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La municipalité est soucieuse de maintenir un niveau d'équipements conforme aux besoins des habitants.

Description :

La commune possède dans son patrimoine trois églises : église Saint Pierre et Saint Paul de Louan, l'église Saint Médard et Sainte Syre de Villegruis et l'église Saint Jean Baptiste de Fontaine.

Les trois églises ont fait l'objet d'une étude préalable qui a mis en évidence divers désordres avec des désorganisations à plusieurs niveaux : parements extérieurs et intérieurs, voûtes, toitures etc...

Localisation géographique :

- LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	145 216,00	100,00%
Total	145 216,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	65 347,20	45,00%
Conseil Général	50 825,60	35,00%
Commune	29 043,20	20,00%
Total	145 216,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	33 968,70 €
2012	20 676,60 €
2013	10 701,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022049
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : STATIONNEMENT PAYSAGER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	105 760,00 €	45 %	47 592,00 €
	Montant Total de la subvention		47 592,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEILLERAY
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77320 MEILLERAY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Jacqueline FALKOWSKI, Maire

N° SIRET : 21770287700010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 24 septembre 2009

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : acquisition foncière conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier. La commune ayant déposé son contrat au mois de mars 2010.

Objectifs :

Dans la continuité du travail déjà réalisé, la commune souhaite poursuivre sa politique de revalorisation de l'existant et compléter ses équipements.

Description :

L'opportunité d'un terrain à vendre à proximité de la mairie va permettre de créer des places de stationnement nécessaires pour libérer la Place de la Mairie souvent encombrée à la sortie de l'école par les véhicules des parents et les huit cars de transports scolaires par jour. Cet encombrement présente un danger certain, notamment à la sortie de l'école maternelle. La place actuelle est trop petite et peu sécurisée pour les enfants.

Localisation géographique :

- MEILLERAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition	29 000,00	24,92%	Conseil Régional	47 592,00	40,90%
TRAVAUX	87 360,00	75,08%	Conseil Général	37 016,00	31,81%
Total	116 360,00	100,00%	Commune	31 752,00	27,29%
			Total	116 360,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	47 592,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022054
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : ESPACE VERT ET DETENTE PAYSAGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	102 400,00 €	45 %	46 080,00 €
	Montant Total de la subvention		46 080,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEILLERAY
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77320 MEILLERAY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Jacqueline FALKOWSKI, Maire

N° SIRET : 21770287700010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 24 septembre 2009

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Acquisition foncière conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier. La commune a déposé son dossier de contrat rural au mois de mars 2010.

Objectifs :

Dans la continuité du travail déjà réalisé, la commune souhaite poursuivre sa politique de revalorisation de l'existant et compléter ses équipements.

Description :

Une aire de repos est prévue pour les personnes désirant avoir un moment de détente avant la sortie de l'école ou admirer les bords du Grand Morin. Des arbustes seront plantés pour rendre ce parking plus agréable tout en gardant son côté rural. Cet espace paysagé sera donc un lieu de repos et de calme au coeur même du village

Public(s) cible(s) :

Les habitants de la commune

Localisation géographique :

- MEILLERAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition	29 000,00	25,66%	Conseil Régional	46 080,00	40,78%
TRAVAUX	84 000,00	74,34%	Conseil Général	35 840,00	31,72%
Total	113 000,00	100,00%	Commune	31 080,00	27,50%
			Total	113 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	46 080,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022171
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	222 000,00 €	45 %	99 900,00 €
	Montant Total de la subvention		99 900,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRESLES EN BRIE
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77220 PRESLES EN BRIE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Dominique RODRIGUEZ, Maire

N° SIRET : 21770377600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans la continuité du travail déjà réalisé, la commune souhaite poursuivre sa politique de revalorisation de l'existant et maintenir un niveau d'équipements en adéquation avec ses besoins.

Description :

L'ancienne bibliothèque, installée dans un bâtiment vétuste est devenue trop petite et ne répond plus aux normes d'accueil du public. Une réhabilitation ou extension de cet édifice est impossible.

La commune désirant établir un nouveau pôle culturel, a décidé d'édifier un ensemble qui pourrait regrouper la nouvelle bibliothèque, un espace associatif ainsi qu'un foyer socio-éducatif.

Situé à 300 mètres des écoles, la réalisation de ce complexe devrait créer une émulation culturelle indispensable à la commune.

Public(s) cible(s) :

Les habitants de la commune

Localisation géographique :

- PRESLES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	252 000,00	100,00%	Conseil Régional	99 900,00	39,64%
Total	252 000,00	100,00%	Conseil Général	77 700,00	30,83%
			Commune	74 400,00	29,52%
			Total	252 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	99 900,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Divers Dispositifs en investissement	26 250,00 €
2009	Politique de l'eau-Investissement	45 985,00 €
	Montant total	72 235,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022368
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : REALISATION D'UN TERRAIN DE SPORTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	58 695,00 €	45 %	26 412,75 €
	Montant Total de la subvention		26 412,75 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PUISIEUX
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77139 PUISIEUX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Jérôme GARNIER, Maire

N° SIRET : 21770380000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune dispose d'un vaste terrain composé de parcelles agricoles, à la limite des constructions du village.

La commune ne disposant pas d'un équipement multisports extérieurs aucune activité sportive extérieure n'est possible.

Les habitants sont obligés de se déplacer sur les communes voisines pour disposer de ce type d'équipement

Ainsi la commune propose de réaliser, dans le cadre de cette opération, un plateau multisports.

Description :

Cet équipement permettra aux habitants de s'adonner à la pratique de plusieurs activités sportives sur le territoire de la commune, et ainsi de redynamiser la vie du bourg.

Sur le vaste terrain affecté à la réalisation de cette opération, il est prévu de réaliser un terrain de football et une aire permettant la pratique d'autres sports dits d'extérieurs tels que le volley-ball, le tennis, le basket-ball, et le badminton.

Public(s) cible(s) :

Les habitants de la commune et ceux des communes environnantes.

Localisation géographique :

- PUISIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	58 695,00	100,00%	CONSEIL GENERAL	20 543,25	35,00%
Total	58 695,00	100,00%	CONSEIL REGIONAL	26 412,75	45,00%
			Commune	11 739,00	20,00%
			Total	58 695,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	26 412,75 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	72 409,86 €
	Montant total	72 409,86 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 1002370

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : CREATION D'UN GARAGE COMMUNAL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	87 838,00 €	45 %	39 527,10 €
	Montant Total de la subvention		39 527,10 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PUISIEUX
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77139 PUISIEUX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Jérôme GARNIER, Maire

N° SIRET : 21770380000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune ne dispose que d'un petit atelier communal créé sur la façade extérieure nord est de l'Eglise. Le volume de ce bâti est insuffisant pour permettre le stockage de matériaux divers nécessaires à l'entretien des équipements publics de la ville, et le stationnement des véhicules communaux (camions, véhicules d'entretien des espaces verts...).

Cette opération prévoit la construction d'un garage sur le fond d'une parcelle communale qui accueille déjà la salle polyvalente.

Description :

Le bâtiment sera réalisé de plein pied, en bardages de bois, montés sur soubassements en parpaings enduits, et comportera deux portes coulissantes en bois.

Une aire de stockage, pour les matériaux divers, réalisée en béton, à l'arrière du nouveau bâti, complétera cette équipement.

Quelques places de stationnement supplémentaires seront réalisées pour les véhicules de service.

Public(s) cible(s) :

Les usagers des services municipaux.

Localisation géographique :

- PUISIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	87 838,00	100,00%
Total	87 838,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL GENERAL	30 743,30	35,00%
CONSEIL REGIONAL	39 527,10	45,00%
Commune	17 567,60	20,00%
Total	87 838,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	39 527,10 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	72 409,86 €
	Montant total	72 409,86 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 1002372

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RENOVIATION DE L EGLISE SAINT GERMAIN
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	115 302,00 €	45 %	51 885,90 €
	Montant Total de la subvention		51 885,90 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PUISIEUX
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77139 PUISIEUX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Jérôme GARNIER, Maire

N° SIRET : 21770380000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'Eglise Saint Germain occupe une place importante au coeur du village.

L'absence de drainage le long de la façade nord a largement contribué à l'altération des enduits extérieurs mais aussi intérieurs, ainsi qu'à la dégradation des sols intérieurs de l'édifice.

Les principales dégradations résultent d'une part, du manque d'entretien depuis plusieurs décennies, et d'autres part, de divers remaniements inesthétiques et incohérents, effectués dans les années 1950.

La commune souhaite réaliser la restauration de l'église dans le cadre du présent contrat rural.

Description :

Une première phase de travaux visera à restaurer la façade sud afin de remettre en valeur l'Eglise et ainsi le patrimoine historique du village. Ces travaux portent notamment sur la restauration des contreforts sud et nord, le piochage des enduits, la réalisation d'un drainage, la réfection de la couverture de l'appenti, la mise en place de renforts métalliques, la restauration des vitraux...

Une deuxième phase comprendra notamment la restauration des enduits de façades, la révision et le traitement de l'ensemble de la charpente, la réfection de la couverture en tuiles plates, le remplacement des vitraux cassés, la restauration de l'ensemble des vitraux, le remplacement de la porte d'entrée de l'Eglise par une porte en bois de chêne,...

Localisation géographique :

- PUISIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	115 302,00	100,00%
Total	115 302,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL GENERAL	40 355,70	35,00%
CONSEIL REGIONAL	51 885,90	45,00%
Commune	23 060,40	20,00%
Total	115 302,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	51 885,90 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	72 409,86 €
	Montant total	72 409,86 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 1002235

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : REHABILITATION DE LA SALLE EMILE TRELAT - RUBELLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	159 600,00 €	45 %	71 820,00 €
	Montant Total de la subvention		71 820,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RUBELLES
 Adresse administrative : 27 RUE DE LA FAIENCERIE
77950 RUBELLES
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jacques BAUMANN, Maire

N° SIRET : 21770394100013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La salle communale Emile Trélat est une construction des années 1940 qui présente des signes de vétusté et demande une réhabilitation et une remise aux normes.

Description :

Les travaux comprendront principalement :

- le remplacement de la couverture existante par une couverture en bac acier;
- l'isolation des faux plafonds;
- le remplacement de la chaudière;
- le remplacement des menuiseries extérieures;
- la création d'un sas d'entrée;
- la mise aux normes du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite (en particulier au niveau des sanitaires).

Localisation géographique :

- RUBELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Réhabilitation de la salle Emile Trélat	159 699,04	100,00%	Conseil Régional	71 820,00	44,97%
			Conseil Général (77)	55 860,00	34,98%
			Commune de Rubelles	32 019,04	20,05%
Total	159 699,04	100,00%	Total	159 699,04	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	53 865,00 €
2012	17 955,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10021827
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AMENAGEMENT DE LA GRANGE EN SALLE ASSOCIATIVE - ESPACE DE LECTURE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVRY COUNTRY
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 77115 SIVRY COUNTRY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Maryline LAPORTE, Maire

N° SIRET : 21770453500012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2012
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La municipalité souhaite poursuivre la valorisation des équipements et des espaces publics entrepris depuis 1989. Il lui paraît nécessaire de rénover et d'aménager la grange en salle associative et en espace de lecture, afin d'offrir des locaux adaptés, tant aux différentes activités, qu'à un public large et varié,

Description :

La grange transformée en salle associative et espace de lecture, permettra par un accès de plein pied, les locaux actuels étant en étage sous des combles exigüs, une ouverture à tous publics petits et grands ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Sa surface plus importante autorisera une plus grande diversité de proposition d'ouvrages, la mise en place d'un espace lecture, de lecture de contes, d'ateliers de création, de prêt de DVD ainsi qu'un espace d'exposition.

L'objectif de ce nouvel équipement est de l'ouvrir non seulement aux habitants mais aussi aux écoles et au club du troisième âge.

En réutilisant le volume intégral existant, l'ouverture de la porte sera remplacée par un ensemble de

menuiseries de même dimension servant d'entrée principale et d'apport de lumière naturelle. Le tout pourra être occulté par une grande porte coulissante extérieure s'apparentant aux portes de remise des bâtiments similaires présents dans la commune.

A l'intérieur, une mezzanine libérant 3 mètres sous plafond, fera profiter d'un apport de lumière naturelle supplémentaire provenant de fenêtres de toit par le biais de trémie au dessus de l'entrée.

Public(s) cible(s) :

Tous les habitants de la commune

Localisation géographique :

- SIVRY-COURTRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	237 000,00	100,00%	CONSEIL REGIONAL	81 000,00	34,18%
Total	237 000,00	100,00%	CONSEIL GENERAL	63 000,00	26,58%
			Commune	93 000,00	39,24%
			Total	237 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	40 500,00 €
2012	40 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10018323
--

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AMELIORATION DES PERFORMANCES THERMIQUES DU BATIMENT MAIRIE ECOLE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	168 000,00 €	45 %	75 600,00 €
	Montant Total de la subvention		75 600,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153002-HP53-002
15300201-Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SENLISSE
 Adresse administrative : 13 RUE CERNAY LA VILLE
78720 SENLISSE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Jacques FIDELLE, Maire

N° SIRET : 21780590200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Un bilan énergétique sur le bâtiment maire-école de la commune de Senlis a été réalisé en 2008 afin de disposer d'un état des lieux et d'une étude des consommations énergétiques sur 3 ans. Compte tenu des résultats, la municipalité souhaite prendre en compte les recommandations de l'agence locale de maîtrise de l'énergie de Saint Quentin en Yvelines.

La mairie de Senlis a été construite dans les années 1920, l'école a été construite vers 1940. Afin de présenter une démarche globale et cohérente, la commune souhaite entreprendre des travaux pour réaliser des économies d'énergie sur l'ensemble de ce bâtiment communal.

Description :

Les travaux porteront sur l'isolation des plafonds et changement de toutes les portes et fenêtres du bâtiment mairie et école en double vitrage.

Public(s) cible(s) :

Les habitants de la commune.

Localisation géographique :

- SENLISSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Amélioration des performances thermiques du bâtiment mairie école	168 918,75	100,00%	Région	75 600,00	44,76%
			CG 78	58 800,00	34,81%
			Commune	34 518,75	20,44%
Total	168 918,75	100,00%	Total	168 918,75	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	75 600,00 €

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

Convention type « Contrat Rural »

CONTRAT RURAL DE

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON, En vertu de la délibération N° [CP d'attribution XXXXX] (1) du [date CP d'attribution XXXXX] (2), ci-après dénommée « la Région »

Le Département X représenté par son Président, X, en vertu de la délibération du, ci-après dénommé le « Département »,

La Collectivité de représenté(e) par son, ci-après dénommé(e) le « bénéficiaire ».

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité le Département et la Région afin d'obtenir leur soutien financier au titre du dispositif des contrats ruraux.

APRES AVOIR RAPPELE :

Que le règlement des contrats ruraux qui définit notamment les secteurs d'interventions, le financement régional et départemental, le mode d'élaboration et de réalisation, a été actualisé par délibération XXX du Conseil Général XXX et du 21 novembre 1996 de la Commission permanente du Conseil Régional.

Que les montants plafonds ont été actualisés par délibération du XXX du Conseil Général XXX et par délibération du Conseil Régional n° CR 57-01 du 13 décembre 2001.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 - CONTENU DU PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT**

Le présent contrat rural est conclu pour réaliser le programme d'investissement d'un montant total de € HT détaillé dans le tableau suivant, lequel présente les opérations retenues par la Région et le Département et fixe les participations financières de chaque partenaire.

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT
			ANNEE N	ANNEE N+1	ANNEE N+2	ANNEE N+3	ANNEE N+4			
TOTAL										
	SUBVENTION DEPART.									
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION.									

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

La collectivité s'engage à :

- réaliser à son initiative et sous sa responsabilité les opérations conformément aux projets agréés préalablement par la Région et le Département ;
- inscrire sur son budget d'investissement les crédits nécessaires pour assurer la bonne réalisation des opérations ;
- saisir la Région pour toute demande de subvention dans le cadre de la programmation d'actions et de la dotation prévisionnelles, et transmettre les compléments techniques précédant le démarrage de l'opération, pour instruction par les services régionaux ;
- inscrire annuellement sur son budget de fonctionnement les dépenses induites par la mise en service et l'entretien des opérations du contrat rural ;
- adresser à la Région et au Département un bilan technique et financier conformément au modèle joint en annexe n°1 de la réalisation du contrat accompagné d'une note explicative, deux ans et quatre ans après la notification du contrat ;
- conserver pendant au moins dix ans l'affectation des aménagements et des équipements telle que définie par le présent contrat et ses annexes ;
- faciliter tout contrôle par la Région et le Département, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Les opérations prévues au programme du contrat doivent être présentées à la Commission permanente de la Région Ile de France au plus tard dans un délai de 5 ans à compter de la signature du présent contrat.

Les opérations du contrat s'inscrivent dans l'échéancier prévisionnel de réalisation défini au tableau figurant à l'article 1. Le cas échéant, au cours de l'exécution du présent contrat, les conventions de réalisation propres à chaque opération signées avec la Région contribuent à ajuster l'échéancier de réalisation défini à l'article 1.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA REGION

La Région attribue à ce programme une dotation d'un montant prévisionnel et maximum de X €, sur la base du tableau financier présenté à l'article 1.

Chaque opération inscrite au programme fait l'objet d'une attribution de subvention et d'une affectation d'AP spécifiques présentées au vote de l'assemblée délibérante de la Région dans un délai maximum de 5 ans à compter de la signature du présent contrat comme indiqué à l'article 2 ; elle donne lieu au même moment à l'approbation d'une convention de réalisation entre le bénéficiaire et la Région.

Le commencement d'exécution s'attache à chaque opération du programme. Les travaux ne peuvent commencer avant l'affectation des crédits dédiés à l'opération par la commission permanente. Avant chaque délibération, la Région se donne la possibilité de demander à la commune des éléments complémentaires au dossier technique.

Les autorisations de programme correspondantes seront affectées sur le chapitre 905 « Aménagement des Territoires », Code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », Action 15300201 « Contrats ruraux », nature 204 « Subvention d'équipement versées aux communes et structures intercommunales » du Budget régional.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DU DEPARTEMENT

Le Département attribue au titre du présent contrat une subvention globale de €.

Les subventions correspondantes sont fermes et non révisables.

Les subventions départementales seront versées à la commune selon les conditions habituelles en vigueur dans le Département.

Les demandes de solde doivent être adressées au Département au plus tard dans un délai de six ans à compter de la date de notification du contrat par la Région. Ce délai est porté à 7 ans en cas d'avenant de prorogation du contrat.

Le Maître d'ouvrage confirme aux services départementaux, au début de chaque année et au plus tard le 15 février, son programme de travaux pour l'exercice considéré ou lui fait part des modifications qu'il souhaite apporter au programme prévisionnel. Le montant des acomptes ne peut excéder 90 % du montant de la subvention départementale attribuée..

ARTICLE 5 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE

Une convention de réalisation spécifique est conclue par opération du programme.

Cette convention détermine les engagements réciproques des parties.

Pour la Région Ile de France, les modalités de versement et les règles de caducité de la subvention correspondent aux règles de droit commun définies dans son règlement budgétaire et financier.

ARTICLE 6 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS : CONDITIONS SUSPENSIVES

Les subventions accordées par la Région et par le Département pour une opération sont annulées en totalité ou en partie si :

- la collectivité renonce à l'opération ;
- la collectivité modifie la nature et/ou les caractéristiques techniques de l'opération ;

Toute pièce justificative de la conformité des ouvrages (procès verbaux de réception des travaux, certificat de conformité, photo de réalisation...) peut être demandée par la Région et le Département. En cas de non respect des engagements contractuels, le remboursement total ou partiel des subventions déjà versées par la Région et/ou le Département peut être exigé. Dans ce cas, il est procédé à la résiliation du présent contrat dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

En outre, la Région et le Département se réservent le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées.

ARTICLE 7 - INFORMATION

La Région et le Département fournissent à la collectivité des panneaux d'information et de communication sur leur participation.

La collectivité s'engage à implanter dès l'ouverture des chantiers, ces panneaux de communication de sorte qu'ils soient visibles de la voie publique, à en garantir le maintien dans de bonnes conditions de lisibilité pendant toute la durée des travaux et à demander ces panneaux au moins six semaines avant le démarrage effectif des travaux.

Pour la Région, un formulaire type de demande figure en annexe n° 2 au présent contrat.

ARTICLE 8 : DATE D'EFFET DU CONTRAT RURAL :

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature.

Les opérations ne peuvent débuter avant la date d'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil Régional, à l'exception d'acquisitions foncières réalisées dans les six mois au plus précédant la date de dépôt du dossier de demande de contrat rural .

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 5 ans à compter de la date de la signature du contrat pour achever l'ensemble des opérations inscrites au contrat. Ce délai peut être prorogé d'un an sur justification de la collectivité.

ARTICLE 9 - MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification du présent contrat fait l'objet d'un avenant approuvé préalablement par les assemblées délibérantes compétentes des trois collectivités territoriales signataires du présent contrat. Cet avenant ne peut porter que sur :

- l'annulation partielle ou totale d'une opération et son remplacement par une autre opération non prévue au contrat ;

- le transfert de maîtrise d'ouvrage issu d'un transfert de compétence de la commune à une intercommunalité ;
- la prolongation, pour une année supplémentaire, du contrat rural.

Les conventions de réalisation à conclure entre la Région et le bénéficiaire sont annexées au présent contrat.

ARTICLE 10 – CANDIDATURE A UN NOUVEAU CONTRAT

Le Maître d'ouvrage ne peut se porter candidat à un nouveau contrat qu'après achèvement et solde des opérations réalisées sur le fondement d'un contrat rural précédent.

En tout état de cause, à compter de la signature d'un contrat rural, un délai de cinq ans doit être respecté pour se porter candidat à un nouveau contrat.

Lorsqu'une commune participe à un contrat intercommunal, elle peut présenter un contrat pour son propre compte dans le même temps et concernant d'autres opérations.

ARTICLE 11 - RESILIATION

Sauf le cas de résiliation défini à l'article 6 ci-dessus, à la demande expresse et motivée de l'une des parties, le présent contrat peut être résilié de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de préavis de deux mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec accusé demande d'avis de réception, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties au présent contrat sont tenues de respecter toutes leurs obligations contractuelles.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

A X, le

Pour le Département,
le Président du Conseil Général

A Paris, le

Pour la Région Ile-de-France,
le Président du Conseil Régional

X

Jean-Paul HUCHON

A, le
Pour la Collectivité de

.....

A N N E X E 1

**CONTRAT RURAL
DE**

BILAN DE REALISATION
(en application de l'article 2 du document contractuel)

Date de délibération de la commission permanente du Conseil Régional :

Date de signature du contrat :

OPERATIONS	MONTANT RETENU (HT)	SUBVENTION DEPT	SUBVENTION REGIONALE	ECHÉANCIER CONTRACTUEL	ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS 2 ANS APRES SIGNATURE (*)	ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS 4 ANS APRES SIGNATURE (*)
						68

- (*) Opération réalisée en totalité
- (*) Opération réalisée partiellement
- (*) Opération retardée
- (*) Opération annulée
- (*) Opération modifiée



A N N E X E 2

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PANNEAUX

A retourner dûment rempli à :
Région Ile-de-France – direction de la communication – à l’attention d’Eric GILLET
« opération panneaux de chantier » 35, bd des Invalides – 75007 PARIS
télécopie : 01.53.85.50.49 / mél : eric.gillet@iledefrance.fr

Direction à laquelle vous avez adressé votre demande de subvention

Direction : _____ Sous-direction.....

Nom :

N° de poste :

Date de la commission permanente :..... n° du rapport :...CP/...

Contact maître d’ouvrage

Maître d’ouvrage :

Nom du contact :

Téléphone :

Télécopie :

Contact maître d’œuvre

Maître d’œuvre :

Nom du contact :

Téléphone :

Télécopie :

▲ Attention : seule une subvention supérieur ou égale à 30% déclenche la réalisation d’un panneau. Celui-ci reprend les indications contenues dans la notification de subvention et mentionnées ci-dessous. Le délai d’implantation est de 3 semaines à réception de la présente.

Intitulé de l’opération :

Coût global du chantier en euros :

Part régionale en % :

Date prévisible de fin du chantier :

Contact sur site pour implantation :

Nom : _____ tél. fixe :..... tél. portable :



Description du panneau

Type de panneau : **(ne cocher qu'une seule case)**

Totem

3m²

6m²

8m²

(totem = panneau de plein pied 210x60)

Quantité :

Rétro réfléchissant : oui

non

Intitulé exact souhaité du panneau (si différent de l'intitulé de l'opération) :

.....

Adresse exacte d'emplacement du panneau :

.....

▲ merci de prévenir la Région Ile-de-France par télécopie au 01.53.85.50.49 dès la fin de l'opération mentionnée ci-dessus, pour dépose du panneau

Contexte de l'opération

- Localisation : centre ville
 Habitat vertical ou lotissement
 Zone d'activités ou industrielle
 Zone protégée (espaces verts, monuments historiques, etc)

Fréquentation (ne cocher qu'une seule case)

Faible

Moyenne

Importante

Impact sur la vie locale (ne cocher qu'une seule case)

Faible

Moyen

Important

Observations :

R E S E I R O V N E	UNITÉ OU A ÉTÉ DEPOSÉE LA DEMANDE DE SUBVENTION : NOM DU RESPONSABLE : SIGNATURE :
--	---

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION

Documents contractuels des avenants à des contrats ruraux de
Seine-et-Marne et des Yvelines

AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL
DE JOUY-LE-CHATEL (77)

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par le Président du Conseil Régional,

Et

Le Département de Seine-et-Marne représenté par le Président du conseil Général.

ET D'AUTRE PART :

La Commune de Jouy-le-Châtel, représentée par le Maire ;

Après avoir rappelé :

- le contrat rural de Jouy-le-Châtel signé le 24 août 2005
- la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 04-881 I du 15 décembre 2004,
- la délibération du Conseil Général réuni le 6 septembre 2010 ;
- la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2010 ;

La délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° CP du ;

Considérant la nécessité de proroger le contrat d'un an pour permettre à la commune de réaliser les opérations projetées.

Article 1 :

L'article 1 du contrat initial est modifié comme suit :

Tableau initial

JOUY-LE-CHATEL (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € H.T.	RETENUS PAR LA REGION ET LE DEPARTEMENT EN € H.T.	ECHEANCIER DE REALISATION					SUBVENTION REGIONALE 45 %	SUBVENTION CG 77 35 %
			2005	2006	2007	2008	2009		
Restauration de la mairie	207 437,50	169 937,50	169 937,50					76 471,88	59 478,13
Restauration de l'église	89 437,50	89 437,50		89 437,50				40 246,88	31 303,13
Aménagement de la place du 19 mars 1962	73 125,00	73 125,00			73 125,00			32 906,25	25 593,75
TOTAL	370 000,00	332 500,00	169 937,50	89 437,50	73 125,00	0,00	0,00		
	<i>Subvention régionale</i>		76 471,88	40 246,88	32 906,25	0,00	0,00	149 625,00	
	<i>Subvention Département</i>		59 478,13	31 303,13	25 593,75	0,00	0,00		116 375,01

Tableau modifié

JOUY-LE-CHATEL (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € H.T.	RETENUS PAR LA REGION ET LE DEPARTEMENT EN € H.T.	ECHEANCIER DE REALISATION							SUBVENTION REGIONALE 45 %	SUBVENTION DPT 35 %
			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011		
Restauration de la mairie	207 437,50	169 937,50	169 937,50							76 471,88	59 478,13
Restauration de l'église	89 437,50	89 437,50						89 437,50		40 246,88	31 303,13
Aménagement de la place du 19 mars 1962	73 125,00	73 125,00							73 125,00	32 906,25	25 593,75
TOTAL	370 000,00	332 500,00	169 937,50	0,00	0,00			0,00	89 437,50	73 125,00	
	<i>Subvention régionale</i>		<i>76 471,88</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>40 246,88</i>	<i>32 906,25</i>	<i>149 625,00</i>
	<i>Subvention départementale</i>		<i>59 478,13</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>31 303,13</i>	<i>25 593,75</i>	<i>116 375,01</i>

Article 2 :

La durée du contrat est prolongée d'un an. Le présent contrat et expire le 23 août 2011

Article 3

Les autres stipulations du présent contrat demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux

A Melun, le
Pour le Département,

le Président du Conseil Général

A, le
Pour la Collectivité
de Jouy le Chatel,
le Maire

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France,
le Président du Conseil
Régional

Vincent EBLE

Pierre CAFFIN

Jean-Paul HUCHON

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL
DE LA TRETOIRE (77)**

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par le Président du Conseil Régional,

Et

Le Département de Seine-et-Marne représenté par le Président du conseil Général.

ET D'AUTRE PART :

La Commune de La Trétoire, représentée par le Maire.

Après avoir rappelé :

- le contrat rural de La Trétoire signé le 29 juillet 2006
- la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 06-445 du 8 juin 2006;
- la délibération du Conseil Général réuni le 6 septembre 2010 ;
- la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2010,

Et la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° CP du ;

Considérant la nécessité de remplacer l'opération « Création d'un plateau omnisports » par l'opération « bâtiment à usage de garage et d'atelier municipal » pour un même montant et de demander une année de prorogation.

Article 1 :

L'article 1 du contrat est modifié comme suit :

Tableau initial

LA TRETOIRE (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € H.T.	RETENUS PAR LA REGION ET LE DEPARTEMENT EN € H.T.	ECHEANCIER DE REALISATION					SUBVENTION REGIONALE 45 %	SUBVENTION CG 77 35 %
			2006	2007	2008	2009	2010		
Aménagement des abords de la salle polyvalente et de la mairie	122 340,00	81 090,00	81 090,00					36 490,50	28 381,50
Réaménagement de la mairie	70 410,00	70 410,00		70 410,00				31 684,50	24 643,50
Création d'un plateau sportif	107 250,00	107 250,00			107 250,00			48 262,50	37 537,50
TOTAL	300 000,00	258 750,00	81 090,00	70 410,00	107 250,00	0,00	0,00		
	<i>subvention régionale</i>		36 490,50	31 684,50	48 262,50	0,00	0,00	116 437,50	
	<i>Subvention départementale</i>		28 381,50	24 643,50	37 537,50	0,00	0,00		90 562,50

Tableau modifié

LA TRETOIRE(77)										
OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € H.T.	RETENUS PAR LA REGION ET LE DEPARTEMENT EN € H.T.	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REAISATION						SUBVENTION REGIONALE 45 %	SUBVENTION CG 77 35 %
			2006	2007	2008	2009	2010	2011		
Aménagement des abords de la salle polyvalente et de la mairie	122 340,00	81 090,00	81 090,00						36 490,50	28 381,50
Réaménagement de la mairie	70 410,00	70 410,00		70 410,00					31 684,50	24 643,50
bâtiment à usage de garage et d'atelier municipal	107 250,00	107 250,00						107 250,00	48 262,50	37 537,50
TOTAL	300 000,00	258 750,00	81 090,00	70 410,00	0,00	0,00	0,00	107 250,00		
	subvention régionale		36 490,50	31 684,50	0,00	0,00	0,00	48 262,50	116 437,50	
	Subvention départementale		28 381,50	24 643,50	0,00	0,00	0,00	37 537,50		90 562,50

Article 2 :

La durée du contrat est prolongée d'un an. Le présent contrat expire le 28 juillet 2012.

Article 3 :

Les autres stipulations du présent contrat demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux

A , le

A Melun, le
Pour le Département,

le Président du Conseil Général

A, le
Pour la Collectivité
de La Trétoire
Le Maire

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-
France,
le Président du Conseil
Régional

Vincent EBLE

José DERVIN

Jean-Paul HUCHON

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL
DE NANTEUIL SUR MARNE (77)**

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par le Président du Conseil Régional,

ET

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil Général,

ET D'AUTRE PART :

La Commune de Nanteuil sur Marne, représentée par le Maire ;

Après avoir rappelé :

- le contrat rural de Nanteuil sur Marne signé le 22 octobre 2007,
- la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 07-978C du 29 novembre 2007,
- la délibération du Conseil Général réuni le 4 octobre 2010,
- la délibération de la commune en date du 18 février 2010,

Et la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° CP du ;

Considérant la nécessité de remplacer l'opération « Aménagement d'un chemin piétonnier » par l'opération « Aménagement d'une placette » pour un même montant.

Article 1 :

L'article 1 du contrat est modifié comme suit :

Tableau initial

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € H.T.	RETENUS PAR LA REGION LE DEPARTEMENT EN € H.T.	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					SUBVENTION REGIONALE 45 %	SUBVENTION CG 77 35 %
			2008	2009	2010	2011	2012		
			Aménagement de l'entrée ouest	97 534,00	97 534,00	97 534,00			
Aménagement de l'entrée sud	82 686,00	82 686,00		82 686,00				37 208,70	28 940,10
Aménagement A'un chemin piétonnier	119 780,00	119 780,00			119 780,00			53 901,00	41 923,00
TOTAL	300 000,00	300 000,00	97 534,00	82 686,00	119 780,00	0,00	0,00		
	<i>subvention régionale</i>		43 890,30	37 208,70	53 901,00	0,00	0,00	135 000,00	
	<i>Subvention départementale</i>		34 136,90	28 940,10	41 923,00	0,00	0,00		105 000,00

NANTEUIL SUR MARNE										
OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € H.T.	RETENUS PAR LA REGION LE DEPARTEMENT EN € H.T.	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					SUBVENTION REGIONALE 45 %	SUBVENTION CG 77 35 %	
			2008	2009	2010	2011	2012			
Aménagement de l'entrée ouest	97 534,00	97 534,00	97 534,00						43 890,30	34 136,90
Aménagement de l'entrée sud	82 686,00	82 686,00		82 686,00					37 208,70	28 940,10
aménagement d'une placette	119 780,00	119 780,00				119 780,00			53 901,00	41 923,00
TOTAL	300 000,00	300 000,00	97 534,00	82 686,00	0,00	119 780,00	0,00			
	<i>subvention régionale</i>		43 890,30	37 208,70	0,00	53 901,00	0,00		135 000,00	
	<i>Subvention départementale</i>		34 136,90	28 940,10	0,00	41 923,00	0,00			105 000,00

Article 2 :

La durée du contrat est prolongée d'un an. Le présent contrat expire le 21 octobre 2012.

Article 3 :

Les autres stipulations du présent contrat demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux

A Melun, le
Pour le Département,

le Président du Conseil Général

A, le
Pour la Collectivité de
Nanteuil sur Marne

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France,

le Président du Conseil
Régional

Vincent EBLE

Emmanuel VIVET

Jean-Paul HUCHON

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DU BRESMONT (77)**

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par le Président du Conseil Régional,

ET D'AUTRE PART :

Le Syndicat Intercommunal des écoles du Bresmont, représentée par le Président.

Après avoir rappelé :

- le contrat rural du Syndicat Intercommunal des écoles du Bresmont signé le 19 septembre 2005,
- la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 05-112 A du 17 mars 2005,
- la délibération du conseil syndical en date du 17 septembre 2010,

Et la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° CP du ;

Considérant la nécessité de la commune à demander une année de prorogation pour lui permettre de terminer son contrat rural.

Article 1 :

L'article 1 du contrat est modifié comme suit :

Tableau initial

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € H.T.	RETENUS PAR LA REGION LE DEPARTEMENT EN € H.T.	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					SUBVENTION REGIONALE 45 %	SUBVENTION CG 77 35 %
			2005	2006	2007	2008	2009		
			Construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil à Esmans	376 000,00	232 937,50	232 937,50			
Extension de l'école d'Esmans	345 000,00	275 770,00				275 770,00		124 096,50	96 519,50
Extension de l'école de La Brosse- Montceaux	402 000,00	253 537,50			253 537,50			114 091,88	88 738,13
TOTAL	1 123 000,00	762 245,00	232 937,50	0,00	253 537,50	275 770,00	0,00		
	<i>subvention régionale</i>		104 821,88	0,00	114 091,88	124 096,50	0,00	343 010,25	
	<i>Subvention départementale</i>		81 528,13	0,00	88 738,13	96 519,50	0,00		266 785,75

Tableau modifié

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € H.T.	RETENUS PAR LA REGION LE DEPARTEMENT EN € H.T.	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION							SUBVENTION REGIONALE 45 %	SUBVENTION CG 77 35 %	
			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011			
Construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil à Esmans	376 000,00	232 937,50	232 937,50								104 821,88	81 528,13
Extension de l'école d'Esmans	345 000,00	275 770,00							275 770,00		124 096,50	96 519,50
Extension de l'école de La Brosse- Montceaux	402 000,00	253 537,50			253 537,50						114 091,88	88 738,13
TOTAL	1 123 000,00	762 245,00	232 937,50	0,00	253 537,50	0,00	0,00	0,00	275 770,00			
	<i>subvention régionale</i>		<i>104 821,88</i>	<i>0,00</i>	<i>114 091,88</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>124 096,50</i>		<i>343 010,25</i>	
	<i>Subvention départementale</i>		<i>81 528,13</i>	<i>0,00</i>	<i>88 738,13</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>96 519,50</i>			<i>266 785,75</i>

Article 2 :

La durée du contrat est prolongée d'un an. Le présent contrat expire le 18 septembre 2011.

Article 3 :

Les autres stipulations du présent contrat demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

A , le

A Paris, le

Pour le syndicat
Le Président

Pour la Région Ile de France
Le Président du Conseil
Régional

Jean-Jacques BERNARD

Jean-Paul HUCHON

AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL DE SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS (77)

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par le Président du Conseil Régional,

ET

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil Général,

ET D'AUTRE PART :

La Commune de Saint-Mars-Vieux-Maisons, représentée par le Maire.

Après avoir rappelé :

- le contrat rural de Saint-Mars-Vieux-Maisons signé le 30 septembre 2005
- la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 05-112 A du 17 mars 2005,
- la délibération du Conseil Général réuni le 6 septembre 2010 ;
- la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2010,

Et la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° CP du ;

Considérant la nécessité de remplacer l'opération « Restauration intérieure de l'église de Vieux Maisons » par l'opération « Couverture de la nef et restauration de la chapelle » pour un même montant et de demander une année de prorogation.

Article 1 :

L'article 1 du contrat est modifié comme suit :

Tableau initial

SAINT MARS VIEUX MAISONS (77)									
OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € H.T.	RETENUS PAR LA REGION LE DEPARTEMENT EN € H.T.	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					SUBVENTION REGIONALE 45 %	SUBVENTION CG 77 35 %
			2005	2006	2007	2008	2009		
Reconstruction du clocher de l'église de Saint-Mars	103 800,00	62 550,00	62 550,00					28 147,50	21 892,50
Restauration extérieures de l'église de Vieux-Maisons	100 800,00	100 800,00		100 800,00				45 360,00	35 280,00
Restauration intérieure de l'église de Vieux-Maisons	95 400,00	95 400,00			95 400,00			42 930,00	33 390,00
TOTAL	300 000,00	258 750,00	62 550,00	100 800,00	95 400,00	0,00	0,00		
	<i>Subvention régionale</i>		<i>28 147,50</i>	<i>45 360,00</i>	<i>42 930,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	116 437,50	
	<i>Subvention départementale</i>		<i>21 892,50</i>	<i>35 280,00</i>	<i>33 390,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		90 562,50

Tableau modifié

SAINT MARS VIEUX MAISONS(77)											
OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € H.T.	RETENUS PAR LA REGION LE DEPARTEMENT EN € H.T.	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION						2011	SUBVENTION REGIONALE 45 %	SUBVENTION CG 77 35 %
			2005	2006	2007	2008	2009	2010			
Reconstruction du clocher de l'église de Saint-Mars	103 800,00	62 550,00	62 550,00							28 147,50	21 892,50
Restauration extérieures de l'église de Vieux-Maisons	100 800,00	100 800,00		100 800,00						45 360,00	35 280,00
Couverture de la nef et restauration de la chapelle	95 400,00	95 400,00							95 400,00	42 930,00	33 390,00
TOTAL	300 000,00	258 750,00	62 550,00	100 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 400,00		
	<i>Subvention régionale</i>		28 147,50	45 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 930,00	116 437,50	
	<i>Subvention départementale</i>		21 892,50	35 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 390,00		90 562,50

Article 2 :

La durée du contrat est prolongée d'un an. Le présent contrat expire le 29 septembre 2011.

Article 3 :

Les autres stipulations du présent contrat demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux

A Melun, le
Pour le Département,
le Président du Conseil Général

A, le
Pour la Collectivité de
Saint-Mars-vieux-Maisons
La Maire

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France,
le Président du Conseil
Régional

Vincent EBLE

Laurence NONNE

Jean-Paul HUCHON

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL
DE MARCQ (78)**

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par le Président du Conseil Régional,

ET D'AUTRE PART :

La Commune de Marcq, représentée par le Maire.

Après avoir rappelé :

- le contrat rural de Marcq signé le 29 mars 2006
- la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 05-931 A du 1^{er} décembre 2005,
- la délibération du Conseil général réuni le 9 avril 2010,
- la délibération du Conseil municipal de la commune de Marcq (78) en date du 15 septembre 2010.

Et la délibération de la Commission du Conseil régional n° CP du .

Considérant la nécessité de proroger le contrat d'une année du fait de contraintes opérationnelles.

Article 1 :

L'article 1 du contrat initial est modifié comme suit :

Tableau initial

Marcq (78)

OPERATIONS	MONTANTS PROPOSES EN € HT	MONTANTS RETENUS PAR REGION/ DEPARTEMENT	ECHEANCIER DE REALISATION					SUBVENTION REGION (45%)	SUBVENTION DEPARTEMENT (35%)
			2006	2007	2008	2009	2010		
Restauration de l'église	180 000,00	180 000,00		180 000,00				81 000,00	63 000,00
Création d'un local associatif	65 000,00	65 000,00	65 000,00					29 250,00	22 750,00
Aménagement paysager et écologique de la mare communale	55 000,00	55 000,00	55 000,00					24 750,00	19 250,00
TOTAL	300 000,00	300 000,00	120 000,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00		
	subvention région		54 000,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	
	subvention département		42 000,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00		105 000,00

Tous les montants sont indiqués en € HT sauf la subvention régionale ferme et forfaitaire

Tableau modifié

Marcq (78)

OPERATIONS	MONTANTS PROPOSES EN € HT	MONTANTS RETENUS PAR REGION/ DEPARTEMENT	ECHEANCIER DE REALISATION						SUBVENTION REGION (45%)	SUBVENTION DEPARTEMENT (35%)
			2006	2007	2008	2009	2010	2011		
Restauration de l'église	180 000,00	180 000,00						180 000,00	81 000,00	63 000,00
Création d'un local associatif	65 000,00	65 000,00					65 000,00		29 250,00	22 750,00
Aménagement paysager et écologique de la mare communale	55 000,00	55 000,00	55 000,00						24 750,00	19 250,00
TOTAL	300 000,00	300 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	180 000,00	135 000,00	105 000,00
	subvention région		24 750,00	0,00	0,00	0,00	29 250,00	81 000,00	135 000,00	
	subvention département		19 250,00	0,00	0,00	0,00	22 750,00	63 000,00		105 000,00

Tous les montants sont indiqués en € HT sauf la subvention régionale ferme et forfaitaire

Article 2 :

La durée du contrat est prolongée d'un an. Le présent contrat expire le 28 mars 2012.

Article 3 :

Les autres stipulations du présent contrat demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

A , le

A Paris, le

Pour la commune de
Le Maire

Pour la Région Ile de France
Le Président du Conseil
Régional

Pierre SOUIN

Jean-Paul HUCHON